



Les déménageurs, accompagnant l'huissier, ont tôt fait de vider l'appartement. Il ne reste déjà plus que quelques valises et un canapé qui atterriront dans le camion. PHOTOS.F.

L'expulsion condamne à la descente aux enfers

Témoignage

Tous les mois, par dizaines, des familles sont jetées à la rue, sans aucune solution de relogement. Un traumatisme hors norme.

Expulsée avec ses trois enfants d'un appartement du centre-ville de La Ciotat en 2006, Sylvie revient sur ces « 40 minutes qu'elle n'oubliera jamais ».

En octobre 2006, la Justice ordonne à Sylvie (1) de faire ses cartons de l'appartement qu'elle occupe avec ses trois enfants en centre-ville de La Ciotat. Le commissaire de police et son adjoint accompagnent l'huissier et les déménageurs. Ils frappent à la porte, entrent, et commencent aussitôt les allers-retours dans les petits escaliers, prenant cartons, meubles, électroménager. « C'est un moment sauvage, barbare » commente-t-elle aujourd'hui. « Ces 40 minutes, je m'en souviendrai tout le reste de ma vie, je n'oublierai jamais ».

La situation ne tarde pas à dérailler. « Quand j'ai vu qu'ils commençaient à prendre les chats, mes enfants ont commencé à pleurer, j'ai pas résisté... ». L'huissier s'en prend une. Elle s'excusera du geste plus tard. Les affaires atterrissent dans

le camion garé dans la rue. Des cartons de jouets, de vêtements, de service de table ne réapparaîtront jamais, « j'ai pourtant demandé des comptes, mais j'ai jamais eu gain de cause ». Idem des meubles explosés. « Sauvage » on vous dit.

Il ne reste bientôt plus rien dans le logement, hormis les étais placés par les ouvriers pour soutenir le plafond. « Marseille Aménagement avait fait refaire le plancher du dessus... Les poutres porteuses étaient endommagées » se souvient-elle. A la facture d'eau litigieuse que Sylvie a toujours contestée, elle a eu droit à une mise en demeure de quitter les lieux pour cause de péril. Et nulle part où aller. « J'ai dormi deux nuits avec Théo, mon petit dernier, dans le couloir, sur un matelas, puis 15 jours dans une chambre de bonne, sans eau ni toilette, prêtée par un voi-

sin ». Ne reste plus qu'à « vendre le reste des meubles et la voiture », avec laquelle elle allait dans différentes résidences de la commune pour en assurer le nettoyage ou effectuer son autre emploi à mi-temps d'auxiliaire de vie. Les trajets se feront désormais en bus, ou à pied le soir.

« Si j'ai tenu, c'est pour eux »

« Tout vendre. C'est comme ça que j'ai réussi à avoir une caution, pour retrouver un premier appartement en rez-de-chaussée », dans le même quartier. La première proposition de relogement viendra 18 mois plus tard. « J'ai fait une dépression nerveuse après ça, c'était trop dur ». Les services sociaux se préoccupent de son cas, et plus particulièrement de celui de son gamin, âgé de 8 ans, à l'époque. Et de s'entendre dire par une agent de la DASS: « vu ce que

vous avez traversé, êtes-vous capable d'élever votre enfant ? ». Nouveau coup de massue. S'en suit un an de suivi psychologique pour les deux « bien obligé, mais bon... ». « Théo a eu un passage à vide sur le plan scolaire, en fait, c'est comme si on l'avait arraché de son nid. Si j'ai tenu, c'est pour lui, pour eux... Il y a des situations bien pires » tente-t-elle de relativiser. « Et puis dans la famille, on est des guerrières, on se laisse pas abattre ».

Quelques années plus tard, Sylvie se voit proposer à la location, l'appartement dont ils ont été expulsés... Il a été retapé. Le loyer a quasiment doublé. Elle va le visiter par curiosité... « Mais j'ai refusé, j'ai pas pu, c'était trop dur ».

S.F.

● (1) Les prénoms ont été changés.

Les Roms pas concernés par la trêve hivernale

● Dans quel sinistre pays vivons-nous aujourd'hui pour accepter sans broncher que des gens, des personnes âgées, des enfants, leurs parents, sans aucune considération humanitaire, soient expulsés d'un abri de fortune bien précaire, à l'orée de l'hiver. C'est pourtant le cas de 200 Roms qui occupaient jusqu'à avant-hier un entrepôt désaffecté de la rue Gustave-Eiffel, dans le 10ème arrondissement de Marseille. Et dans quelle

époque sommes-nous retombés, qui évoque les heures les plus sombres de notre histoire. Celles des rafles et du rejet de l'autre. Pour la préfecture, cette évacuation « fait suite à un jugement d'expulsion prononcé à la suite du propriétaire des lieux, la Soleam, pour le compte de la métropole ».

Motivations de la justice pour ordonner cette expulsion, selon le communiqué de la préfecture, « la dangerosité du lieu pour les

occupants ». Ces préoccupations humanitaires auxquelles l'institution ne nous avait jusque là pas habitués, ont été assorties, selon le communiqué de la préfecture de propositions d'hébergement pour les personnes les plus vulnérables. 11 familles, soient 42 personnes, ont trouvé un abri dans un hôtel. Des hébergements qui seront pérennisés au cas par cas, ce qui montre bien le manque criant de structures d'accueil. G.L.

BILLET

Mireille
Roubaud

Sans foi ni loi

● La trêve hivernale qui débute ce mercredi suspend les expulsions pour une durée de cinq mois et ce même pour les habitants des bidonvilles. Un peu de répit pour ceux qui ne peuvent plus assumer de loyers ou se « permettre » d'avoir un toit sur la tête. Une (petite) respiration qui, sur le fond, ne résout rien. D'abord parce que les propriétaires de logements ou de terrain prennent soin d'agir avant la date fatidique. Au point que le phénomène a atteint un pic sans précédent ces dernières années. Faute d'alternative, les expulsions devraient reprendre à la hausse en avril, la région Paca étant particulièrement touchée. Aucune réelle solution alternative n'aura été trouvée pour ces familles qui ont vite fait de tomber dans la précarité. Il suffit d'une perte d'emploi, d'un problème de santé ou d'un changement de situation familiale pour aboutir à quelques loyers impayés et voir débarquer l'huissier. Les familles se retrouvent alors assignées au tribunal.

« L'État contrevient aux règles qu'il s'est lui-même fixées »

Celles qui n'auront pu établir un échéancier avec le juge seront finalement jetées à la rue par les forces de l'ordre. Pourtant, avant d'en arriver là, il existe tout un tas d'étapes affirmes notamment la fondation Abbé Pierre, particulièrement impliquée sur la question. Sauf qu'elles sont trop souvent méconnues par les locataires. Sauf que l'État contrevient aux règles qu'il a lui-même fixées avec des délais et des carences intenable, aboutissant à des situations ubuesques. Sauf qu'il est de toute façon bien difficile de résister quand on est loin d'être en position de force. Et c'est bien là le plus ignoble de l'affaire. Appuyer sur la tête des plus faibles pour qu'ils se retrouvent vraiment sous l'eau même si, on en convient, les propriétaires ne sont pas tous des milliardaires. Après l'échec des diverses politiques en matière de logement, il s'agit de ne pas oublier qu'au même titre que le travail, le logement est un droit. Avec la baisse des APL votée dernièrement par la majorité d'Emmanuel Macron, on ne peut constater qu'une fois de plus, on s'assoit dessus.